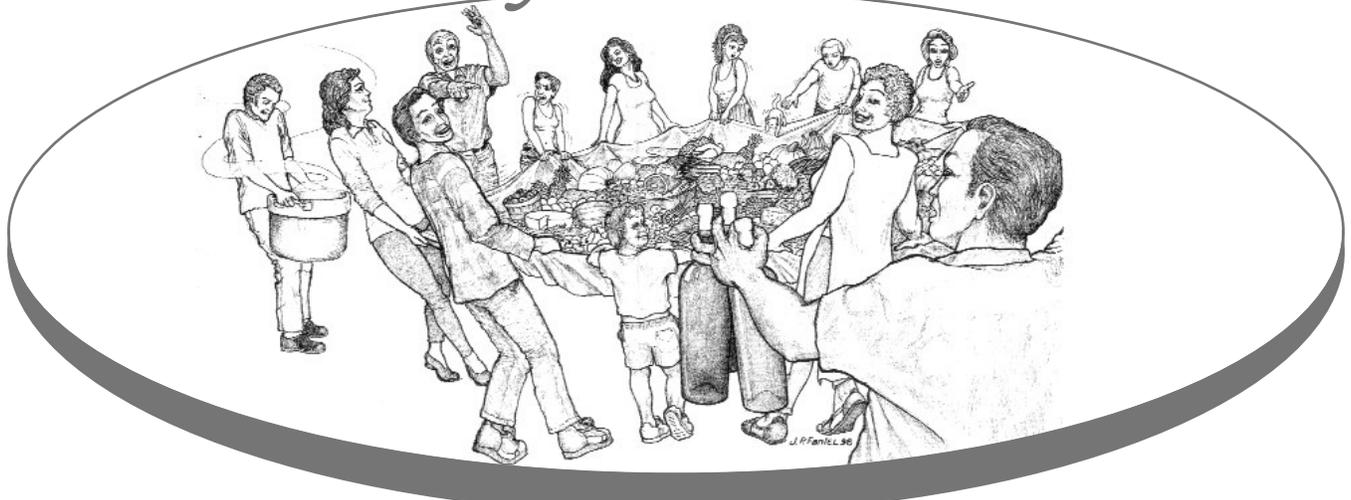


# À table



novembre 2004

Bulletin de la table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain

Édition spéciale

## Pour une politique de sécurité alimentaire

La faim demeure une réalité toujours présente dans notre société d'abondance. La faiblesse du revenu est le plus souvent mise en cause, mais on retrouve aussi l'isolement des personnes qui entraîne la détresse psychologique, le manque de scolarité, des problèmes de santé, et une organisation sociale qui a tendance à amoindrir les plus fragiles.

La société civile a, depuis de nombreuses années, mis en place de multiples façons de s'occuper des personnes dans le besoin. L'État, bien que tardivement, a reconnu la faim comme un problème de société et a subventionné certains groupes qui tentaient d'y répondre.

Cependant, en raison de l'absence d'une politique d'ensemble qui orienterait de façon harmonieuse et complémentaire les actions, nous nous retrouvons confrontés à un manque de vision commune qui affecte le développement de ces personnes et le contrôle qu'elles peuvent exercer sur leur alimentation, leur vie et leur milieu.

C'est dans ce contexte que la *Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain* a décidé d'élaborer une politique de sécurité alimentaire intersectorielle. Cette dernière a tenté d'identifier les acteurs qui concourent à cette problématique et qui pourraient participer ensemble à la recherche de solutions convergentes et durables.

La *Table* s'est ainsi donnée comme mandat au cours des années 2002-2004 d'élaborer cette politique de sécurité ali-

mentaire en s'inspirant des pratiques d'intervention de ses groupes. Les recommandations qu'elle a émises ont été développées tout au long d'un processus engageant les membres dans des ateliers de discussions et d'analyse afin de promouvoir des pistes d'action concrètes permettant aux citoyens de retrouver la maîtrise sur leur alimentation et leur vie, et d'être acteurs du développement de leur milieu.

Dans le cadre de cette politique, les membres de la *Table sur la faim* ont proposé dans un premier temps des orientations sur des sujets qui les concernent directement soit : les personnes fragilisées qui fréquentent les comptoirs alimentaires, l'intégration sociale des personnes immigrées, l'innocuité alimentaire dans les groupes d'urgence, l'intervention en alimentation dans les écoles et enfin l'implication citoyenne, puisqu'elle conditionne toute action visant un développement social réussi.

De plus, la *Table sur la faim* soutient qu'une politique de sécurité alimentaire ne peut être effective que dans la mesure où elle est transversale à d'autres politiques touchant entre autres l'agro-alimentaire, la santé, l'éducation, les conditions sociales. Nous avons, pour nous y aider fait appel à des ressources externes que nous remercions sincèrement.

La *Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation* a souligné, dans son rapport, la nécessité pour le Québec de se doter d'une politique glo-

bale de sécurité alimentaire, car une telle politique est actuellement inexistante. Nous croyons que nos réflexions constituent un apport important à l'élaboration d'une telle politique, car elles puisent dans une expertise diversifiée avec les personnes fragilisées de notre société.

À la suite de ce travail, notre premier souhait est que divers intervenants et acteurs sociaux concernés l'enrichissent de leur expertise. Notre deuxième vœu est que ce travail collectif trouve un vaste écho dans notre société pour qu'ensemble nous relevions le défi de garantir la sécurité alimentaire pour toute la population.

### ≈ Au menu ≈

* Pour une politique de SA.....	1
* Chapitre I Mise en contexte	
1.Éléments d'analyse de la SA.....	2
* 2. Les lignes directrices de nos recommandations: les 4 options de fond de la Table.....	3
* Chapitre II Éléments pour une politique de SA	
1. Pour faciliter l'accès aux magasins d'alimentation, aux produits de la ferme et aux groupes d'aide et d'entraide en alimentation.....	4
* 2. Pour assurer un pouvoir d'achat suffisant....	6
* 3. Pour développer nos connaissances nutritionnelles et culinaires.....	6
* 4. Pour des habitudes alimentaires tenant compte de la diversité culturelle du Québec..	6
* 5. Pour assurer le contrôle sur notre alimentation.....	7

## Chapitre I Mise en contexte

# A - Éléments d'analyse de la sécurité alimentaire

### 1. Un contexte politique qui favorise la perte de contrôle

Confrontée à une politique néo-libérale où les forces du marché deviennent les décideurs de ce qui est bon pour l'ensemble de la société, la population perd de plus en plus de pouvoir sur les choix qui la concernent.

À cela, faut-il rajouter qu'à travers différentes lois (lutte à la pauvreté, garderies, justice administrative, fusion forcée d'établissements de santé, soustraction, etc.), le gouvernement accentue le pouvoir de ses structures institutionnelles. En somme, ce dernier augmente son pouvoir de coercition sur la société civile au profit des grandes entreprises privées qui, dans un contexte de mondialisation, prennent déjà trop de place.

Pour y parvenir, l'État lance son plan de réingénierie dans lequel il annonce l'ouverture à des partenariats avec les entreprises privées, les municipalités et les organismes communautaires. Le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, quant à lui, semble de mauvaise augure pour les groupes. Il s'inscrit dans un volontarisme de rationalisation et de non-dédoublement des interventions dans les territoires, ce qui va à l'encontre même de l'essence des groupes qui émergent de la volonté du milieu. Dans ce contexte, quel espace nous reste-t-il comme lieu d'appartenance et d'expression pour retrouver le pouvoir sur notre milieu et notre vie ?

### 2. Retrouver le pouvoir dans un contexte de mondialisation

C'est devenu un lieu commun de constater combien les transformations générées par la mondialisation nous affectent. La chose est particulièrement vraie dans le secteur de l'alimentation. La concentration est grandissante et, jusqu'à tout récemment, les décideurs de l'agro-alimentaire québécois avaient décidé d'entrer dans le jeu des exportations sans trop se préoccuper des con-

séquences de telles décisions sur l'avenir des fermes ou sur la qualité de l'environnement. Depuis, l'esprit critique semble reprendre du service et l'on envisage plus sérieusement les propositions favorisant une agriculture durable.

La récente *Commission parlementaire sur la sécurité alimentaire* a produit un rapport qui propose explicitement au gouvernement de se doter d'une politique globale et intégrée de sécurité alimentaire. On ignore encore ce que le gouvernement fera de cette invitation, mais elle signale clairement la nécessité d'une telle politique comme nous l'avons réclamée dans notre mémoire à la *Commission*.

En effet, dans ce contexte de mondialisation, il est devenu nécessaire que la société civile et, à plus forte raison ses membres les plus fragilisés, expriment clairement ses besoins en matière de sécurité alimentaire afin de trouver avec d'autres grands acteurs sociaux concernés les points de convergence nous permettant de se doter comme société d'une politique claire et efficace en la matière.

### 3. Les impacts du marché sur les personnes les plus fragilisées

Les conséquences de tous les changements en cours sur les personnes les plus fragilisées de notre société ne sont pas encore prises en compte par les divers responsables de la chaîne agro-alimentaire. On commence à peine à tenir compte des liens qui existent entre le manque de pouvoir sur son alimentation et les problèmes de santé. Les forces du marché imposent des produits qui favorisent plusieurs maladies dans toutes les couches de la population et les capacités de réagir sont fragiles chez plusieurs citoyens.

Ajoutons que la pauvreté qui est vécue par trente pour cent de la population demeure encore programmée par la norme du travail comme solution passe-partout. Les citoyens qui ne sont pas dans la norme ou qui ne sortent pas de la pauvreté, même s'ils travaillent, deviennent très vite des "délinquants économiques" que l'on essaie de culpabiliser et de recycler, mais sans toucher à l'organisation du travail et des temps sociaux qui recréent sans cesse des exclus.

### 4. La situation des groupes communautaires en sécurité alimentaire

Les programmes gouvernementaux actuels favorisent cette programmation et les nombreux groupes communautaires qui tentent d'agir pour soulager les effets de la pauvreté partagent de plus en plus l'appauvrissement des gens avec lesquels ils travaillent. Ils sont ainsi bien au fait de la précarité qui s'infiltré partout et qui finit par miner la santé et le goût d'entreprendre de beaucoup de personnes.

Malgré toutes ces limites, les groupes communautaires continuent de lutter contre la pauvreté et la faim. Ils le font avec beaucoup de créativité, sachant très bien que les initiatives prises ne sont pas nécessairement des solutions.

Qu'il s'agisse de banques ou de comptoirs alimentaires, de cuisines collectives, de Magasins-Partage, de repas communautaires, de groupes coopératifs d'achats, de jardins collectifs ou d'ateliers de cuisine-nutrition dans les écoles, ils savent qu'il s'agit là moins de réponses satisfaisantes que des pistes concrètes pour ouvrir d'autres perspectives et amorcer des réponses plus globales.

Voilà pourquoi nous avons mis plus de deux ans à élaborer des éléments d'une politique globale de sécurité alimentaire. En faisant leur bout de chemin, les différents groupes s'attendent à ce que d'autres intervenants sociaux et gouvernementaux puissent faire le leur.

S'il est un acquis qui soit susceptible d'être partagé, c'est sans doute cette conviction des groupes que la pauvreté et la faim demeurent un processus entretenu socialement et qu'il faut donc mettre en place un autre processus pour le contrer.

Le développement social, qui vise le développement des personnes et de leur milieu, en demeure l'horizon et l'action concertée des citoyens et citoyennes pour changer les situations inacceptables, le moyen incontournable.

*Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain*  
8605, rue Berri, Montréal, H2P 2G5  
tél. 387-7997, téléc. 387-2332  
tablefaim@bellnet.ca

ISBN 2-9807334-2-3  
Dépot légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2004  
Dépot légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2004

## B- Les quatre options de fond de la Table

*Ces options de fond orientent et traversent toute la politique de sécurité alimentaire.*

### Option 1:

*Promouvoir une conception de la santé qui implique la maîtrise sur sa vie, la qualité de la nutrition et la capacité de changer les conditions de vie nuisibles.*

Dans cette option, trois éléments nous intéressent :

1. La maîtrise sur sa vie. En effet, les gens qui ont ce sentiment sont en meilleure santé. Redonner du pouvoir, c'est ce que beaucoup d'entre nous tentent de faire.

2. La qualité de l'alimentation. On a souvent dit que le milieu social a une influence sur le fait d'être moins résistant aux maladies, mais ce lien n'est pas unique.

D'après les recherches effectuées, la qualité de l'alimentation revêt une grande importance pour la santé. D'où l'importance d'en tenir compte et de ne pas distribuer n'importe quoi.

3- Changer les conditions de vie que l'on trouve nuisibles. On entend par là qu'il faut armer les gens pour changer ce qui est inacceptable. C'est une perspective citoyenne active.

### Option 2:

*Situer d'emblée la sécurité alimentaire dans la perspective du droit à l'alimentation auquel il faut assurer les conditions concrètes suivantes pour qu'il puisse s'exercer: la capacité d'achat, une nourriture de qualité et des compétences culinaires.*

1. Le droit à l'alimentation. Il se traduit en conditions concrètes et revêt une dimension économique qui reste à débattre (quel est le seuil et le montant que l'on estime acceptable?). Le droit à l'alimentation renvoie au droit de s'alimenter soi-même sans être infantilisé.

2. Une nourriture de qualité. Valeur nutritive, nourriture fraîche.

3. Compétences culinaires. Transmission des savoirs qui favorise le droit à s'alimenter soi-même.

Si les gens rencontrent ces trois conditions, la sécurité alimentaire devient réalisable.

### Option 3 :

*Situer tous les efforts déployés dans une perspective politique de lutte à la pauvreté et à l'exclusion et d'un développement social durable.*

Il faut rappeler que la sécurité alimentaire est transversale à toute une série de conditions. Il ne faut pas seulement gérer la pauvreté, mais développer des moyens pour la combattre. Certaines décisions politiques ont cependant tendance à s'en prendre plutôt aux pauvres.

Aussi, notre option renvoie-elle à une prise de position politique. La faim est un problème politique, et le gouvernement a la responsabilité de trouver les moyens pour améliorer les conditions de vie des personnes dans le besoin.

### Option 4:

*Mettre en place un processus d'interventions pour contrer celui qui engendre la faim et l'insécurité alimentaire.*

Il faut avoir à l'esprit que la faim et l'insécurité sont le bout de la chaîne. Aussi, il faut mettre en place une autre série d'interventions pour rendre la lutte à la pauvreté possible.

Pour faciliter cette lutte, chaque acteur doit se demander s'il est dans un processus de changement.

On ne fait pas référence ici à des actions ponctuelles pour remédier aux problèmes, mais à des actions qui cherchent à accompagner la personne. Il faut donc développer d'autres types d'intervention avec d'autres groupes dans le quartier.

## C - Le contrôle collectif de l'alimentation comme fondement de la sécurité alimentaire

La définition classique de la sécurité alimentaire insiste davantage sur l'accessibilité individuelle des citoyens à une alimentation de qualité :

*La sécurité alimentaire existe lorsque toute une population a accès en tout temps et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant, nutritif, à un coût raisonnable, lorsque les individus jouissent d'un pouvoir d'achat adéquat et qu'ils ont accès à une information simple et fiable qui leur confère des habiletés et leur permette de faire des choix éclairés (donc qui respecte les spécificités culturelles).*

La Table, quant à elle, lui préfère une définition plus politique qui intègre les éléments de cette première définition tout en y ajoutant la notion de contrôle collectif sur son alimentation, ce qu'on appelle également la souveraineté alimentaire.

*La sécurité alimentaire, c'est la capacité concrète de choisir des aliments de qualité, à des prix abordables, en exerçant en tant que collectivité un contrôle sur son alimentation et sur sa vie.*

# II - Éléments pour une poli

*Nous élaborons notre document de politique de sécurité alimentaire en reprene-  
soit l'accès aux aliments, le revenu, les connaissances nutritionnelles et culinaires.*

## 1. Pour faciliter l'accès aux magasins d'alimentation, aux produits de la ferme et aux groupes d'aide et d'entraide en alimentation

### 1.1 - Recommandations au gouvernement

Que le gouvernement

- mette tout en œuvre pour privilégier une production agricole qui réponde en premier lieu aux besoins de la population du Québec.
- favorise le développement de fermes coopératives et familiales;  
*moyen* : par un programme de soutien financier ou d'exemption fiscale.
- soutienne la diversité des productions alimentaires québécoises;  
*moyen* : par le soutien au développement d'un réseau de distribution alimentaire plus près des producteurs québécois.
- soutienne les chaînes d'alimentation québécoises qui achètent des produits québécois;  
*moyen* : par un programme d'appellation réservée pour nos produits.
- soutienne le commerce équitable des produits alimentaires du Québec;  
*moyen* : par une campagne de sensibilisation publique encourageant les citoyens à acheter les produits québécois à un coût permettant aux producteurs de vivre décemment.
- soutienne les producteurs, les transformateurs et les distributeurs régionaux en alimentation;  
*moyen* : par un programme de soutien financier qui s'assure que les coûts de transport des denrées soient répartis à l'ensemble du Québec pour rééquilibrer les disparités entre les régions.
- soutienne l'accès aux produits alimentaires du Québec à toutes les régions du Québec et aux populations nordiques;  
*moyen* : par un programme de soutien au transport et à la distribution des denrées.
- s'assure que les zones réservées à l'agriculture servent effectivement à cette fin;  
*moyen* : en incluant dans la *Loi de protection des terres agricoles* des mesures contraignant le propriétaire à exploiter son terrain à des fins agricoles.
- subventionne les produits agricoles québécois et biologiques;  
*moyen* : en établissant un programme de soutien à l'agriculture biologique.
- publie régulièrement les données relatives aux disparités d'accès aux aliments dans les différents territoires du Québec;  
*moyens* :
  - en intégrant dans le formulaire de recensement ou dans les enquêtes publiques une ou des questions relatives à l'accessibilité des citoyens aux denrées alimentaires;
  - en mettant à jour l'inventaire et l'état des différentes sources d'alimentation.

### 1.2 - Recommandations aux commissions scolaires

- Que toutes les commissions scolaires promeuvent la saine alimentation dans leur milieu;  
*moyens* :
  - en se dotant d'une politique de sécurité alimentaire qui comprend notamment la promotion de repas équilibrés;

# tique de sécurité alimentaire

enant les éléments déterminants de ces définitions de la sécurité alimentaire, aires, les habitudes culturelles alimentaires et le contrôle de son alimentation.

- en proposant aux responsables des cafétérias et aux groupes desservant leurs écoles une politique de prix qui favorise l'achat d'aliments sains;
- en éliminant les aliments néfastes pour la santé dans les menus en milieu scolaire;
- en appliquant un contrôle rigoureux sur la présence des machines distributrices dans les écoles et en les soumettant aux normes de leur politique alimentaire;
- en investissant dans l'aménagement de locaux de cuisine et d'aires de service pour chaque école.

## 1.3 - Recommandations aux municipalités

Que les villes

- favorisent l'accès aux denrées fraîches du Québec;  
**moyens** :
  - en développant des marchés publics d'alimentation;
  - en levant la Loi interdisant aux agriculteurs de solliciter de façon directe le consommateur;
  - en soutenant fiscalement l'établissement de magasins d'alimentation dans les secteurs délaissés par les grandes chaînes;
  - en mettant à la disposition de la population des moyens de transport appropriés et économiquement accessibles (autobus, passe, transport adapté);
  - en facilitant l'accès et l'aménagement de terrains vagues pour des jardins collectifs.
- réduisent l'accès des jeunes au *junk-food*;  
**moyen** : en redéfinissant le zonage pour l'établissement des restaurants à proximité des écoles.
- reconnaissent les besoins particuliers des personnes handicapées et à mobilité réduite;  
**moyens** :
  - en soutenant le réseautage local des ressources intervenantes ou en le renforçant;
  - en informant les citoyens de l'existence de ces ressources.
- reconnaissent l'apport des groupes en SA au développement social et leur apporte leur aide;  
**moyens** :
  - en les soutenant financièrement et techniquement;
  - en soutenant la concertation entre ces groupes tant au niveau local que régional;
  - en soutenant leur formation en développement social pour améliorer leurs interventions.
- reconnaissent l'importance de créer de meilleurs liens commerciaux directs entre consommateurs et producteurs agricoles;  
**moyen** : en soutenant financièrement et techniquement les efforts des groupes communautaires en SA dans le développement de liens commerciaux avec les producteurs agricoles.
- assument leurs responsabilités en situation d'urgence;  
**moyen** : en s'assurant de la présence de centres d'urgence alimentaire dans leurs territoires et en informant les citoyens de leur accessibilité.

## 1.4 - Recommandation aux grandes chaînes et autres magasins d'alimentation

- Que les magasins d'alimentation favorisent l'accès des citoyens à faible revenu aux produits alimentaires de base;  
**moyen** : en établissant des spéciaux sur les produits alimentaires de base dans la première semaine du mois pour permettre aux personnes à l'aide sociale d'y avoir accès.

### 1.5 - Recommandations au réseau communautaire

- Que, face à la diminution des denrées recyclées recueillies, les banques alimentaires favorisent l'accès aux personnes les plus fragilisées;  
*moyen* : en se dotant d'une politique qui privilégie la distribution de nourriture auprès des organismes qui accueillent majoritairement ces personnes dites fragilisées.
- Que les groupes en SA s'assurent que leurs usagers puissent choisir leur nourriture en toute dignité;  
*moyens* :
  - en leur offrant des bons d'achats ou des bons de repas et en les référant à des cuisines collectives, groupes d'achats coopératifs, restos communautaires,
  - en incitant les groupes communautaires à continuer leurs pressions sur les magasins d'alimentation afin d'obtenir des rabais dans la première semaine du mois.

## 2 - Pour assurer un pouvoir d'achat suffisant

### 2.1 - Recommandation au gouvernement

- Que le gouvernement assure aux personnes appauvries un revenu minimum décent;  
*moyen* : en garantissant un programme de soutien au revenu permettant aux gens de sortir de la pauvreté et d'avoir un pouvoir d'achat suffisant (revenu minimum garanti, revenu de citoyenneté, contrôle des loyers, construction de logements, etc ).

### 2.2 - Recommandation aux groupes communautaires

- Que les groupes défendent le droit de chaque citoyen à un revenu minimum décent;  
*moyen* : en appuyant les luttes pour un revenu de citoyenneté et d'autres mesures qui peuvent y conduire (Collectif pour un Québec sans pauvreté, FRAPRU, FCPAS).

## 3 - Pour développer nos connaissances nutritionnelles et culinaires

### *moyens* :

- Que les commissions scolaires soutiennent les groupes communautaires qui jumellent au pré-scolaire, au primaire et au secondaire des ateliers d'apprentissages culinaires et d'acquisition de connaissances en nutrition aux enfants et le soutien de réseaux d'entraide des parents.
- Que les commissions scolaires facilitent les liens entre les groupes communautaires et les écoles afin que les parents puissent bénéficier des ressources disponibles dans le milieu.
- Que les commissions scolaires réintroduisent le cours d'économie familiale dans la grille horaire.
- Que les groupes communautaires organisent des activités d'apprentissage nutritionnel et culinaire.

## 4 - Pour des habitudes alimentaires tenant compte de la diversité culturelle du Québec

- Que l'intégration des immigrants par les groupes en SA soit orientée vers le développement social durable;  
*moyens* :
  - en intégrant le développement social dans leur pratique d'intervention;
  - en impliquant les immigrants dans le développement de leur milieu et dans la résolution des problèmes sociaux touchant leur quartier;
  - en mettant à profit la diversité culinaire des communautés culturelles pour favoriser une saine alimentation.

- Que les directions régionales de la santé publique fassent la promotion d'une restauration rapide de qualité;  
*moyen* : par une campagne de promotion des bonnes habitudes alimentaires s'inspirant de la diversité culturelle du Québec.
- Que les directions régionales de la santé publique développent davantage leur rôle de promotion de la santé;  
*moyen* : en développant des programmes de promotion de la bonne nutrition auprès des écoles, des institutions publiques, des entreprises et des autres milieux de travail.
- Que les commissions scolaires valorisent la diversité alimentaire;  
*moyen* : en offrant dans les repas servis aux écoliers des plats de différentes cultures et une sensibilisation à celles-ci.
- Que les groupes communautaires s'inspirent de réalisations probantes qui favorisent les échanges culturels (cuisine multi-ethnique, soupers gourmands thématiques ou culturels).

## 5 - Pour assurer le contrôle sur notre alimentation

### 5.1 - Recommandations au gouvernement

Que le gouvernement ...

- reconnaisse l'expertise des organismes et individus ayant participé à sa *Commission sur l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation*;  
*moyens* :
  - en appuyant les recommandations contenues dans le rapport de cette commission;
  - en mettant sur pied un programme d'étiquetage obligatoire des aliments.
- favorise les liens commerciaux directs entre producteurs alimentaires et consommateurs;  
*moyen* : en soutenant financièrement et matériellement les réseaux citoyens qui mettent sur pied des initiatives pour acheter directement des produits de la ferme.
- permette au citoyen d'avoir un contrôle sur son alimentation;  
*moyens* :
  - en mettant sur pied une instance indépendante pour évaluer les impacts à court et long termes sur notre environnement et notre santé des composants des produits alimentaires, notamment pour les aliments génétiquement modifiés (OGM) et aussi pour les produits irradiés et/ou inoculés aux hormones de croissance et aux antibiotiques;
  - en soutenant l'élaboration d'une politique de l'environnement qui vise la protection des terres, des forêts, des cours d'eau et des ressources naturelles.
- joue son rôle de protecteur du citoyen;  
*moyen* : en abolissant la publicité pour les aliments néfastes pour la santé.
- explore la question de la conciliation travail-famille et toute la question des temps sociaux (harmonisation des multiples responsabilités), notamment sous l'angle des repas familiaux;  
*moyens* :
  - en provoquant un débat de société sur le sujet;
  - en favorisant les expériences d'assouplissement des horaires de travail des parents, notamment dans les institutions qu'il contrôle.

### 5.2 - Une responsabilité municipale

Que les villes

- favorisent le développement d'une politique des temps sociaux;

**moyens :**

- en suscitant un débat entre les différents intervenants et acteurs de la communauté;
- en favorisant les expériences d'assouplissement des horaires de travail, notamment dans les institutions qu'elles contrôlent.

- favorisent le développement social local basé sur le développement des personnes concernées;

**moyens :**

- en s'appuyant sur les concertations intersectorielles dans le contrôle du développement local;
- en associant les citoyens aux décisions qui les concernent.

- facilitent les activités citoyennes en alimentation;

**moyen :** en apportant un soutien logistique aux groupes communautaires et aux écoles qui veulent offrir de telles activités, notamment en offrant des locaux municipaux et en réservant des espaces pour les jardins collectifs des enfants.

- renforcent leur rôle de contrôle de l'innocuité alimentaire;

**moyen :** en universalisant le contrôle de la qualité des aliments qui transitent dans le milieu.

### **5.3 - Une responsabilité du milieu scolaire**

- Que les commissions scolaires répondent plus adéquatement aux problèmes de garde des enfants durant l'heure du midi et, donc, aux problèmes de conciliation travail/famille;

**moyen :** en étendant les *Mesures alimentaires en milieu scolaire* à toutes les écoles du système public, avec une modulation des prix des repas en fonction du revenu familial.

- Que les milieux scolaires s'impliquent plus activement dans les efforts concertés de leurs milieux concernant le développement social, la lutte à la pauvreté et le contrôle de l'alimentation;

**moyens :**

- en encourageant la participation des conseils d'établissement aux concertations locales;
- en engageant un agent de milieu par école.

### **5.4 - Une responsabilité des groupes communautaires**

- Que les groupes communautaires agissent dans une perspective de développement des personnes et de leur milieu;

**moyens :**

- en privilégiant une approche fondée sur les aspirations des individus et sur leurs ressources personnelles, et non sur leurs seules faiblesses ou problèmes;
- en distinguant différentes catégories de personnes qui viennent chercher du dépannage alimentaire et en adoptant avec elles un encadrement souple ou structuré selon le cas;
- en travaillant en inter-sectorialité avec d'autres organismes oeuvrant dans tous les secteurs concourant au développement des personnes, soit le revenu, l'emploi, le logement, l'éducation et le milieu de vie;
- en amorçant un questionnement sur leurs liens avec tous les citoyens de leur milieu (horaires d'ouverture et activités correspondant aux disponibilités des citoyens.);
- en favorisant l'apprentissage à intervenir publiquement (médias) et politiquement (députés, mouvements de pression);
- en suscitant des ateliers de formation avec les citoyens sur des sujets qui touchent à leurs conditions de vie;
- en favorisant une formation continue en développement social pour leurs intervenants de première ligne.

- que les groupes communautaires s'assurent du contrôle des produits de consommation alimentaire (qualité, provenance, étiquetage...);

**moyen :** en exigeant la mise en place d'un bureau d'audience publique à cet effet.

